

## CR du Conseil d'UFR LL du 12 mai 2011

L'ordre du jour est le suivant :

- Mise à jour des statuts et structures de L'UFR
- Motion UNEF "inscription des étudiants sans papiers
- Désignation des représentants enseignants à l'Assemblée des Directeurs
- Catalogue des UE Libres du 1<sup>er</sup> semestre 2011-2012
- Modification des maquettes de Master MEF
- rentrée 2011- Présentation de la démarche "Contrats d'Objectifs et de Moyens"
- Questions diverses.

---

J.-M. Fournier indique que les parties « Bilan » devront être assez brèves pour ne pas alourdir les séances, et que les « questions diverses » seront désormais ouvertes, sans la contrainte de faire une demande écrite au plus tard la veille du Conseil. Il ouvre la séance sur deux informations préliminaires :

1. Le point « Modification des maquettes de Master MEF » est enlevé de l'ordre du jour. La vice-présidente CEVU Nadine Imbault demande en effet que certaines modifications du volume horaire (formation professionnelle non transversale, ou "didactique" disciplinaire) et de contenus dans les maquettes MEF soient mieux argumentées. J.M. Houpert annonce une réunion de travail début juin avec les responsables concernés : il faut prendre le temps de l'argumentaire, de manière qu'ensuite le vote du CEVU ne soit plus qu'une confirmation. La question sera donc débattue au Conseil suivant, avant la réunion du CEVU qui aura lieu le 27 juin. En conséquence, la date du prochain conseil est changée et fixée au 23 juin.

2. J.-M. Fournier félicite les collègues pour les très bonnes évaluations de l'AERES et salue tout particulièrement l'énorme travail des responsables de ICD qui ont obtenu un excellent résultat. Une liste complète avec les notations définitives de la totalité des groupes de recherche de l'Université de Tours sera envoyée prochainement à tous les collègues. Pour chacun, il y a 5 notes détaillées (projet, publications, rayonnement, gouvernance, note finale). Les notes globales des Groupes de recherche sont les suivantes :

- ICD (Interactions culturelles et discursives) : A+
- CESR : A+
- LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique) = A
- Imagerie du cerveau : A
- Prefics = pas encore de nouvelles de la note car évalué à Rennes
- INTRU : évalué ce jour, mais nous n'avons pas encore la note
- Ex-CERMAHVA (qui a changé de nom) : B

Le directeur d'UFR exprime sa grande satisfaction ; toutefois il met en garde ICD contre cette excellente notation même, qui constitue un défi difficile à relever pour la prochaine évaluation. J.-M.

Fournier rappelle que les évaluations sont mises sur site à accès public. Il regrette que les réponses qui ont été renvoyées à l'AERES soient rendues publiques sans que les collègues en aient été avertis. Les porteurs de projet ont jusqu'au 19 mai pour réécrire ces réponses. En particulier, il est recommandé, dans la reformulation des points de désaccord, d'enlever les citations du rapport (elles figureront en face des commentaires), d'éviter toute réponse personnelle et d'utiliser des formulations plus techniques. En ce qui concerne l'offre de formation, une rencontre avec Nadine Imbault aura lieu le lendemain (vendredi 13 mai). Les critiques de l'AERES sur la Licence de Lettres rendent prioritaire une modification : la structure devra être « plus simple et visible ». Il est impossible de faire cela en deux semaines ; en fait, on a jusqu'en octobre pour des réajustements. Il faut voir d'abord "en interne", puis J.M. Fournier proposera des réunions de travail. F. Kohler demande comment répondre à une évaluation globale en licence LLCE ; le département d'Espagnol voudrait apporter des modifications plus ou moins essentielles. En ce qui concerne la licence LLCE, A. Chommeloux a apporté des réponses ; enfin J.-M. Fournier rappelle que les maquettes ne doivent pas être totalement modifiées.

### **1. Vote sur le Compte rendu du Conseil du 3 mars 2011**

Adopté à l'unanimité. Les élus H&C demandent que le relevé de décisions envoyé par le directeur d'UFR soit désormais accompagné de la formulation d'usage « ce relevé ne préjuge en rien de l'adoption du CR officiel ». Le Directeur se dit d'accord.

**Ordre du jour.** E. Gavaille avait demandé par courriel que soient ajoutés aux « Questions diverses » deux points :

1°) les concours (problème de la réinscription en MEF des titulaires d'un M2, et critères d'ouverture des préparations à l'agrégation) ;

2°) la question du Master d'Allemand.

La demande est acceptée.

### **2. Mise à jour des statuts et structures de l'UFR**

J.-M. Fournier rappelle que les propositions de modifications des statuts ont été envoyées aux collègues avant les vacances, qu'il n'y a pas eu de retours, mais que le débat est ouvert. L'objectif de ces modifications est d'affirmer une plus grande autonomie de notre UFR. À titre préliminaire, J.M. Fournier signale que : 1°) la mention « doyen » a été abolie : on parlera désormais de « Directeur d'UFR » ; 2°) les conditions de vote ont été mises en conformité avec les textes de lois qui nous encadrent. J.-M. Fournier fait part d'une hésitation sur les conditions de vote : d'après les nouveaux textes de loi (LRU), quelqu'un qui appartient à un de nos groupes de recherche même sans heures d'enseignement appartient au corps électoral. Il a souhaité conserver la clause de la "majorité absolue des votants" : elle est certes contraignante mais a l'avantage de "manifester un accord plus large" de l'assemblée (NB. "votants" = ceux des inscrits qui sont présents ou ont donné procuration). La formule "majorité des votants" implique bien de comptabiliser les votes blancs parmi les suffrages exprimés, précise-t-il. Les Statuts sont ramenés "au cœur de ce qui importe à l'UFR", tandis que les structures internes qui lui appartiennent sont rejetées dans les Annexes. Mais cette partie de l'Annexe a été laissée pour l'instant vide. En effet, J.M. Fournier veut proposer des changements de structures. En particulier,

il est proposé que les filières LEA, Droit-Langues et Lettres (les deux filières Lettres classiques et Lettres modernes) soient transformées en trois Départements. LEA et Droit-Langues sont selon lui des créations récentes qui fonctionnent déjà comme des départements. Le profil des postes ne sera pas remis en cause, car « les postes se décident au niveau de l'UFR ». Un collègue travaillant sur deux départements a déjà légitimité à intervenir dans les deux formations et a le droit de vote dans les deux départements concernés. Il faudra préciser qu'on ne peut voter dans plus de deux structures.

Un débat s'engage. Les élus H&C manifestent leurs craintes, en particulier concernant la création d'un grand département de Lettres qui comprendrait le Français, la Littérature Comparée, le Latin et le Grec. P. Dubois estime que l'appartenance à un département configure la manière de recruter et que la transformation de certaines filières en départements introduirait une confusion par rapport au référentiel disciplinaire. Juan Carlos Garrot juge qu'il y a une grande différence entre faire partie d'un département d'espagnol et être prestataire en LEA. J.M. Fournier rappelle que ce n'est qu'une proposition et que cela sera voté seulement au prochain Conseil d'UFR. En attendant, il souhaite organiser une consultation préalable du secteur Lettres. P. Chardin exprime son désaccord, en faisant remarquer que l'on ne confie pas de telles décisions à un groupe. S. Humbert-Mougin observe qu'il y a déjà eu un vote contraire lors d'un précédent Conseil d'UFR et demande pourquoi l'on ne tient pas compte de ce vote. J.M. Fournier dit que si le Conseil s'oppose aujourd'hui à l'organisation de ce vote, la consultation n'aura pas lieu. P. Chardin prend la parole pour manifester son opposition à la formation d'un grand département de Lettres, qui aurait comme effet de faire disparaître le département de littérature comparée de Tours, un département qui a une longue tradition scientifique et pédagogique. C'est une question de visibilité essentielle. La fusion avec d'autres départements produirait une déconnexion des critères scientifiques (le nouveau découpage ne correspondant plus aux sections du CNU : comme il le rappelle, 8<sup>e</sup> = langues anciennes, 9<sup>e</sup> = français, et 10<sup>e</sup> = littérature comparée). La littérature comparée est une discipline intermédiaire entre lettres et langues, qui a un statut à part entière. D'un point de vue empirique, le bon accord qui règne entre les collègues de Littérature Comparée serait sans doute mis à mal à l'intérieur d'un regroupement forcé. Un tel découpage serait grave aussi car il entérinerait la disparition – très symbolique ! – de toute référence à la littérature dans notre UFR (« langues et littératures anciennes », « littérature française », « littérature comparée » noyées dans un grand département de Lettres) et entraînerait de fait une marginalisation des Lettres, qui seraient moins représentées au Conseil d'UFR.

E. Gavaille, d'accord avec P. Chardin et P. Dubois, exprime son attachement à « un ancrage CNU ». Une filière est une collaboration à visée pédagogique entre départements, il n'y a ici que des recoupements partiels et pas de superposition exacte possible. L'expérience, récemment menée dans d'autres Universités, de regrouper de multiples disciplines en un gros département Lettres, montre des problèmes d'organisation. De plus elle fait remarquer qu'il serait, en termes d'affichage, dangereux pour hellénistes et latinistes d'être enfermés dans un département Lettres substitué aux filières, car au-delà ils interviennent aussi bien en ASH (histoire et histoire de l'art, philosophie) : comment seraient-ils identifiables pour les étudiants ? B. Pouderon se dit d'accord avec P. Chardin. Il souligne toutefois que le Latin et le Grec sont deux disciplines différentes. Si l'on admet que les Comparatistes aient leur autonomie, il faut l'admettre pour les autres disciplines aussi.

J.-M. Fournier se dit d'accord sur le préambule de P. Chardin. Il précise que le fléchage des postes fait l'objet de décisions collégiales d'orientation de recherche que ce n'est pas l'affaire d'un département, mais du groupe de recherche. La question qui se pose est : comment se fait la reconnaissance des disciplines ? Même en Anglais, on pourrait envisager des découpages internes. G. Cingal revient sur la question de LEA : le directeur d'Anglais décide des heures de tous les collègues qui enseignent la discipline en Anglais et en LEA, mais non en Droit-Langues. La structure telle qu'elle est aujourd'hui n'est pas claire. Si le rattachement à un Centre de recherche est garanti, le rattachement à un département n'est pas essentiel.

E. Gavaille demande les raisons d'une transformation de filières en départements. La création d'un grand Pôle Lettres est un "serpent de mer" depuis dix ans, et figurait dans l'organigramme administratif de la précédente Annexe. Il peut y avoir synergie entre départements et filières sans construire d' "usine à gaz" (manie bien française) : c'est ce qu'a montré la confection des maquettes lors du difficile passage au LMD. F. Toupin demande quel est l'intérêt collectif d'une telle fusion. Pourquoi alors ne pas regrouper, par exemple, Sciences du Langage et Sodilang (Sociolinguistique/Didactique) ? J.M. Fournier réaffirme que LEA et Droit-Langues ont un mode de fonctionnement identique à celui d'un département. La transformation ne serait donc qu'une simplification. Il dit par ailleurs que les Lettres Classiques « ne fonctionnent pas » et que des problèmes organisationnels se posent. Quant à la possibilité d'autres regroupements, J.M. Fournier dit que l'offre de formation en Lettres est complètement intégrée, alors que d'autres départements sont autonomes. Le regroupement des Lettres serait plus fonctionnel. E. Gavaille fait remarquer que la fusion déjà opérée des secrétariats a compressé les postes et créé une surcharge de travail administratif. F. Bobleter objecte que sans cette fusion de secrétariats, la longue absence maladie de la secrétaire de LC n'aurait pu être compensée.

## **PAUSE**

### **3. Correction du texte des statuts et vote**

J.-M. Fournier demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à faire sur les statuts. Les élus H&C proposent quelques corrections :- p. 1. Remplacer la phrase, pléonastique en français, « les domaines relevant de leur ressort » par « les domaines qui sont de leur ressort ». Modification acceptée.- p. 2. Modifier partout l'expression : « les départements ou filières » par « les départements et/ou filières ». Cela évite toute confusion. Modification acceptée.- p. 3. On demande si la règle de la majorité absolue des votants vaut aussi pour le conseil restreint. La réponse est oui, la dernière phrase de l'article 6 ("Les règles de publicité, de quorum et de vote" etc.) doit être séparée du reste de l'article par un blanc, afin de montrer qu'elle s'applique au Conseil en formation plénière comme en formation restreinte. - p. 2, article 8 (deux dernières phrases) : est-il nécessaire d'expliciter une structure telle que le "Bureau" du Directeur et des Directeurs adjoints ? Les directeurs adjoints ont-ils droit de vote ? La réponse de J.M. Fournier est : ils n'ont de droit de vote que s'ils sont des élus du Conseil (comme le directeur). La fin de l'article 8 est finalement maintenue.- p. 1, art. 1: il faudrait inverser l'ordre de priorité, car l'« insertion professionnelle » figure devant la « recherche fondamentale », ce qui est inopportun dans une université qui tend à nous transformer de plus en plus en « conseillers d'orientation ». J.M. Fournier répond qu'il s'agit d'une logique discursive, mais la modification est

finalement adoptée. Les élus H&C demandent enfin que soit levée la formule « usagers » pour référer aux étudiants. J.M. Fournier répond qu'il s'agit d'une formule réglementaire et donc obligatoire (à propos du corps électoral). Il précise également que le Conseil peut, à tout moment, modifier l'Annexe des statuts sans obligation de passer par le CA. Les statuts sont votés, après correction, à l'unanimité.

#### **4. Consultation du secteur Lettres à propos de la création d'un grand département de Lettres**

J.-M. Fournier informe qu'il soumettra au vote du prochain Conseil l'annexe avec proposition de modifier les filières en départements. Il s'agit de savoir s'il faut organiser une consultation auprès des collègues de Lettres. Une discussion s'engage sur l'opportunité d'une telle consultation. E. Gavaille trouve ce genre de consultation bizarre — une sorte referendum limité à un secteur de la composante —, et surtout périlleux pour l'entente au sein de l'UFR : cela risque de mettre les membres du Conseil en porte-à-faux (si le Conseil d'UFR ne devait pas entériner le choix de la majorité des collègues de Lettres). G. Cingal objecte que cela existe pourtant bien dans la vie publique, sous l'appellation de "votation", et fait partie des revendications de petites formations politiques. J.-M. Fournier répond que les collègues consultés seront informés du vote qui aura lieu au prochain Conseil. G. Cingal demande si le personnel BIATOSS votera. La réponse est oui. D'autres élus H&C rappellent que P. Chardin avait exprimé le souhait que soient consultés uniquement les collègues des départements amenés à disparaître. J.C. Garrot demande pourquoi on devrait consulter les collègues seulement sur ce point et pas sur d'autres.

On procède au vote : 15 oui, 9 contre et 1 abstention. J.-M. Fournier précise que le vote se fera à l'Université même, sur plusieurs jours au besoin, et il n'y aura pas de vote par mail. Si, après le Conseil d'UFR de juin, la décision d'opérer cette transformation est adoptée, H. Michon, consultée par J.M. Fournier, dit ne pas vouloir être candidate à la direction du nouveau département ; elle serait toutefois disponible pour assurer la transition. Concernant la représentation des actuels départements au Conseil d'UFR, J.-M. Fournier propose que tous les directeurs des départements concernés par le regroupement (futurs sous-directeurs) soient invités au Conseil, mais leur présence ne devrait pas être systématique.

#### **5. Question du Master d'Allemand**

L'examen de la question du Master d'Allemand est avancé parce que C. de Gemeaux doit quitter le Conseil avant l'heure. J.-M. Fournier fait le point de la situation. La Présidence demande de fermer, pour l'année prochaine, le M1 d'Allemand et de suspendre le M2. J.M. Fournier s'y est opposé et s'est engagé à faire un travail de persuasion. Au dernier CA, la Présidence a soumis aux membres votants l'ouverture garantie d'un certain nombre de formations à faibles effectifs (agrégation de Lettres, masters de Lettres Classiques et d'italien). Or, dans la liste proposée au vote, l'Allemand ne figurait pas, ce qui n'avait pas été signalé. La liste a donc été votée à l'unanimité. C'est seulement après, quant les collègues se sont aperçus de l'absence de l'Allemand (et de la philosophie), qu'il y a eu indignation des élus Snesup (J. Fabbri). Ensuite la notation du master d'allemand a été connue : l'AERES a donné A. J.-M. Fournier travaille avec C. de Gémeaux à l'élaboration d'un nouveau projet : un Master bi-national en collaboration avec Bochum. L'objectif est de faire adopter au prochain CA, le 30 mai, le maintien du M2 d'Allemand pour l'année 2011-2012. C. de Gémeaux fait remarquer qu'il serait en effet regrettable d'empêcher les étudiants ayant terminé leur M1 de ne pas achever à Tours leur cursus.

De plus, le M2 proposé n'aurait plus que 160 heures de cours (en fait, 140 à financer) ; le problème ne serait donc pas d'ordre financier. Tout ceci, continue C. de Gémeaux, augure mal de l'avenir. L'Allemand, qui, à Tours, a d'excellents résultats aux Concours, vient de recevoir 6 demandes pour préparer l'Agrégation. Rien ne semble donc justifier une fermeture du M1 et du M2 l'année prochaine. J.-M. Fournier affirme que le maintien du M1 ne sera pas accepté. Les élus H&C engagent la discussion et proposent de faire adopter par le Conseil une motion de soutien qui demanderait non seulement le maintien du M2, mais aussi celui du M1. E. Gavaille rappelle que, sans une ouverture du Master d'Allemand l'année prochaine, il y aurait une année creuse avant la mise en place du nouveau Master bi-national. Concernant l'agrégation, J.M. Fournier a indiqué les nouveaux critères d'ouverture : "5 inscrits sur le site" — et non plus dans l'espace mutualisant, donc elle ne comprend pas pourquoi l'Allemand, avec 6 candidats et une offre de mutualisation de la part de Limoges, n'ouvrirait pas.

J.-M. Fournier répond que la question n'est pas le maintien de l'Agrégation, mais l'avenir de l'Allemand à long terme. Il affirme ne pas vouloir d'UFR de Lettres et Langues sans l'Allemand et l'Italien. Pour les élus H&C, les décisions de la Présidence sont incompréhensibles : concernant l'Agrégation et le Master d'enseignement, J.-M. Fournier explique que la question de l'ouverture touche d'autres filières, comme les Lettres et l'Anglais. La présidence a apprécié les efforts des collègues de Lettres, qui pourront donc ouvrir la préparation aux Concours, à la condition d'avoir des inscrits. E. Gavaille estime que les choix de la Présidence sont purement idéologiques concernant l'Allemand. J.-M. Fournier répond que cela n'est pas vrai, car les conseils centraux de la présidence appliquent une politique selon laquelle une formation est évaluée « sur sa capacité d'avenir ». Les Germanistes sont accusés de ne pas s'être engagés comme d'autres dans le renouveau. Or, continue J.-M. Fournier, il faut montrer que l'on est capable de se renouveler, malgré l'effondrement des effectifs. E. Gavaille continue de s'interroger sur une telle politique, sachant que, à Tours, les Germanistes ont un bon vivier et un solide ancrage dans le secondaire. J.M. Fournier répond qu'il faut s'inventer d'autres débouchés, sans vouloir défendre l'Agrégation à tout prix. Le problème n'est pas le Président ; il existe un comité de pilotage politique. Une seule voix s'est fait entendre pour défendre l'Allemand, celle de J.M. Fournier. Il faut « inventer des réponses » nouvelles. F. Kohler ajoute qu'il faut ouvrir des perspectives innovantes au lieu d'enfermer les étudiants dans la voie traditionnelle de l'enseignement, avec ses conditions d'exercice dégradées ; Leslie Piat, représentante étudiante inscrite en M2 MEF Lettres, proteste que cette voie offre un métier. E. Gavaille dénonce le choix, qui se fait jour de plus en plus dans diverses universités, de privilégier certaines formations clinquantes au détriment des préparations aux Concours, qui sont structurantes pour les cursus dès la licence. S. Humbert-Mougin dit qu'un directeur d'UFR doit défendre l'Agrégation d'Allemand quoi qu'il en pense. J.M. Fournier répond que son combat sera avant tout celui de défendre l'Allemand, sans quoi on risque de perdre, à terme, Master et Licence.

Finalement, à la demande des élus H&C, une motion est rédigée et adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil (texte ci-dessous) :

***Motion de l'UFR lettres et langues de l'université François-Rabelais***

*Au vu de l'excellente évaluation du Master d'allemand par l'AERES, des résultats obtenus aux concours et des prévisions d'inscriptions à l'agrégation d'allemand pour la rentrée prochaine, le conseil d'UFR Lettres et Langues réuni ce jour demande à la présidence et au conseil d'administration de l'université le maintien du M1 et du M2 d'allemand pour la rentrée 2011-2012. Le 12 mai 2011*

#### **6. Désignation de 2 élus enseignants du Conseil à « l'Assemblée des directeurs »**

La candidature de Jean-Jacques Tatin est enregistrée ; il est élu à l'unanimité. Un autre poste reste à pourvoir ; cela pourra se faire plus tard.

#### **7. Catalogue des UE Libres du 1er semestre 2011-2012**

Il y a 20 heures en trop dans l'offre de l'UFR. Une UE libre doit donc être supprimée du catalogue. J.-M. Fournier propose que la direction de l'UFR contacte les différents directeurs de département, par mail, afin d'envisager avec eux la solution à ce problème.

**8. Motion UNEF "inscription des étudiants sans papiers"** (les titres de séjour et visas ne doivent pas être exigés pour inscrire les étudiants). Adoptée à l'unanimité.

#### **9. Motion du Conseil contre la réprimande envoyée par la Présidence à G. Cingal en sa qualité de directeur du département d'Anglais**

J.-M. Fournier rappelle les faits : les membres du département d'Anglais ont récemment appris que leur directeur avait fait l'objet d'une réprimande écrite officielle de la part de la Présidence de l'Université, suite à l'appel téléphonique qu'il avait passé fin mars, auprès du rectorat, concernant une étudiante agrégative. Cette étudiante, déficiente visuelle, avait reçu un courrier lui apprenant, moins de deux semaines avant les épreuves écrites de l'agrégation, que le rectorat ne serait pas en mesure de lui fournir les assistances techniques auxquelles elle a droit, et ce malgré plusieurs coups de téléphone passés par elle afin d'essayer d'expliquer la situation. Le directeur de l'Anglais a donc téléphoné directement au rectorat afin d'expliquer comment il procédait pour scanner les documents et les imprimer en Times 36. Il s'agissait de sa part d'une simple démarche pragmatique, ou technique. La conversation s'est déroulée de manière très courtoise, mais les services du rectorat se sont plaints après coup de cet appel téléphonique direct, d'où la réprimande envoyée par la Présidence (il convient de passer par la voie hiérarchique). Les membres du département d'Anglais ont adressé une lettre à Loïc Vaillant demandant s'il eût été plus efficace, à une date si proche des écrits de l'agrégation (première semaine d'avril), de passer par la voie hiérarchique, pour un problème que le département d'Anglais pouvait aider à gérer sans déranger les services centraux. Ils ont apporté leur soutien à leur directeur et émis une protestation collective face à ce qu'ils estiment être une mesure purement vexatoire, d'autant plus injustifiée qu'elle n'était que la manifestation de l'efficacité de la direction du département à gérer le problème. Il est proposé que le Conseil manifeste lui aussi sa désapprobation formelle de la réprimande envoyée par la Présidence à G. Cingal en sa qualité de directeur du département d'Anglais. Une motion est rédigée et adoptée à l'unanimité des présents et représentés (texte exact noté par A. Chommeloux).

Les élus Humanités et Collégialité